

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Bureau communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>8</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>7</b>

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 22 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE.

**CONVOCAATION**

<b>Datée</b>	<b>du 22/11/24</b>
<b>Affichée</b>	<b>le 22/11/24</b>

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET**

**Attribution du marché  
subséquent n ° 0 (MS0) pour la  
maîtrise d'œuvre de la  
réhabilitation du Pôle  
d'Animation Sociale (PAS) et de  
la construction d'une crèche  
dans le quartier de la Madeleine  
à L'Aigle**

**Étaient présents :** Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés :** Jean SELLIER, Virginie VIOLET

Monsieur VAN-HOORNE rappelle que le Bureau communautaire du 17/10/24 a attribué au groupement Archi Normandie, mandataire du groupement, l'accord cadre à marchés subséquents pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du PAS et de la construction d'une crèche dans le quartier de la Madeleine à L'Aigle.

Pour rappel, il est envisagé d'attribuer tout ou partie des marchés subséquents suivants :

- Marché subséquent n° 0 (MS0) : Diagnostic et esquisse de l'ensemble du projet (PAS + crèche)
- Marché subséquent n° 1 (MS1) : Réhabilitation du PAS  
Ce marché aura pour objet de confier au maître d'œuvre les missions suivantes : conception (de l'Avant-Projet au Dossier de Consultation des Entreprises), puis la réalisation et la mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC).
- Marché subséquent n° 2 (MS2) : Construction de la crèche  
Ce marché aura pour objet de confier au maître d'œuvre les missions suivantes : conception (de l'Avant-Projet au Dossier de Consultation des Entreprises), puis la réalisation et la mission OPC.

Après notification de l'accord-cadre, l'entreprise retenue a été sollicitée afin de remettre une offre pour le MS0 : diagnostic et esquisse de l'ensemble du projet (PAS et crèche).

Archi Normandie, mandataire du groupement pour le MS0 a remis une offre pour un montant de 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC

Monsieur Philippe VAN-HOORNE ne prend pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-106 du 15 avril 2021 portant attribution à la SHEMA du marché relatif au choix du mandataire pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2023-02-09-21 du 9 février 2023 approuvant la modification n°1 au marché de mandat pour le programme de renouvellement urbain du quartier de la madeleine à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2024-06-27-145 du 27 juin 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du PAS et autorisant la Shema, mandataire à lancer la consultation sous la forme d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents

Accusé de réception en préfecture  
06/09/2024 09:58:33  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024

pour les opérations de réhabilitation du PAS et de la construction d'une crèche,

- Vu la délibération n° 2024-10-17-193 du 17 octobre 2024 attribuant l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du PAS et la construction de la crèche et ainsi retenant l'offre du groupement Archi Normandie, mandataire,

**Le Bureau, après avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** le marché subséquent n° 0 (MS0) de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pôle d'Animation Sociale et la construction d'une crèche (DIAG et esquisse) et ainsi de retenir l'offre du groupement Archi Normandie, mandataire, pour un montant de 9 200 € HT, soit 11 040 € TTC,
- **AUTORISE** la Shema, en sa qualité de mandataire, à signer le MS0 et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : 6 POUR**

**1 ABSTENTION (Serge DELAVALLÉE)**

Acte reçu en préfecture le 29 NOV. 2024  
Publié en ligne le 29 NOV. 2024  
Certifié exécutoire

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Philippe VAN-HOORNE



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241128-2024-11-28-231-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2024  
Date de réception préfecture : 29/11/2024